

Comité Syndical du 27 janvier 2026

(Salle des fêtes à MUSSIG)

Monsieur Patrick BARBIER, Président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale, ouvre la séance du comité syndical à **19 heures** et remercie les élus présents.

□ □ □ □

Election d'un secrétaire de séance

Nathalie ROUSSEL, *Adjointe au Maire de Sainte-Marie aux- Mines* est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

□ □ □ □ □ □

Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 a été transmis le 23 janvier 2026 à l'ensemble des délégués syndicaux.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

PROJETS DE DELIBERATION

1. Débat des orientations budgétaires 2026 (Patrick BARBIER)
2. Candidature à l'AMI filière pour la protection de la ressource en eau (Alain MEYER)

PRESENTATIONS

3. Projet alimentaire territorial : restitution du stage « Création d'un dispositif Installation-Transmission » (Alain MEYER)

INTRODUCTION

A titre introductif, **Monsieur Patrick BARBIER** rappelle l'obligation de tenir un débat sur les orientations budgétaires avant le vote du budget et souligne qu'il est peu fréquent qu'un tel débat se tienne fin janvier. Il précise que le calendrier d'adoption des différentes délibérations budgétaires est plus contraint qu'habituellement ce qui est lié à une volonté d'adopter le budget avant le renouvellement des organes délibérant. Il précise que ce renouvellement interviendra au cours du mois de mai sein du PETR. Le débat des orientations budgétaires s'inscrit dans la continuité de l'année 2025 caractérisée par une stabilité des contributions des différentes communautés de communes membres du PETR. **Monsieur BARBIER** évoque la tenue, ces dernières semaines, de deux conférences des présidents faisant office de commission des finances au sein du PETR dans le cadre de la préparation budgétaire. En effet, en l'absence d'une fiscalité propre, les communautés de communes pourvoient principalement au budget du PETR.

Monsieur BARBIER adresse ses remerciements à **Monsieur Philippe WOTLING** pour la mise à disposition de la salle. Il rappelle que la séance d'installation du comité syndical du PETR avait eu lieu à Mussig en début de mandat et que cette commune accueille l'avant dernière séance du comité syndical.

Monsieur Philippe WOTLING tient à souligner les avancées significatives que le PETR a connu ces six dernières années. Notamment, au niveau des ressources humaines, la Communauté de communes de Sélestat a permis la mutualisation de certains moyens avec le PETR. Il évoque également l'importance des projets liés à l'exercice de la compétence mobilité ainsi que les autres projets portés par le PETR

tels que celui de la Conserverie de Sélestat. Selon lui, à l'avenir il faudra réfléchir à la manière de mobiliser davantage les conseils municipaux des différentes communes sur ces sujets dans la mesure où l'Alsace centrale est l'échelle pertinente pour mener certains projets structurants.

Monsieur BARBIER informe les élus que des conserves issues de la conserverie de Sélestat pourront être dégustées lors du verre de l'amitié à l'issue de la séance du comité syndical.

DÉLIBÉRATION

1. Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

L'action des collectivités territoriales, et leurs groupements, tels que le PETR, est conditionnée par le vote de leur budget annuel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape de la procédure budgétaire. Le législateur a voulu, par la tenue préalable de ce débat, que chacun, élus comme administrés, ait la possibilité d'être informé des choix budgétaires pour l'année à venir.

Le D.O.B doit également être un moment privilégié d'échanges sur les grandes orientations à venir. Les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée portant notamment sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise en outre l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. C'est l'objet de la présente délibération et de sa note annexée

II. TENEUR DES DISCUSSIONS

Madame Catherine GREIGERT invite à la prudence concernant les subventions attendues par le PETR. En effet, les organismes financeurs ont des budgets de plus en plus contraints tant au niveau de l'Etat que de la Région Grand Est et de la CEA. Certaines collectivités territoriales ne parviennent pas à boucler leurs budgets. A cet égard, elle rappelle que les subventions demeurent des financements volontairement octroyés par d'autres collectivités qui peuvent être amenés à vouloir réaliser des économies à leur échelle. Or, elle souligne qu'au sein du PETR les contributions des communautés de communes sont à peine suffisantes pour couvrir les frais de personnel ce qui implique une certaine dépendance aux subventions des autres collectivités. Dès lors, il convient d'être vigilant à l'égard de cette dépendance en termes de gestion budgétaire. **Madame GREIGERT** indique qu'elle a participé à différents débats budgétaires à l'issue desquels il est difficile d'estimer que les subventions vont être maintenues à leurs niveaux actuels.

Monsieur BARBIER fait part de son accord avec les propos de **Madame GREIGERT** incitant à une prudence nécessaire dans une période caractérisée par une diminution des moyens financiers. Il précise

qu'il convient de rester prudent au cours de cette année 2026 afin d'observer l'évolution de cette situation. Il est certain que les financements extérieurs n'ont pas le vent en poupe et il donne l'exemple de l'ADEME qui s'interroge sur son existence même.

Madame GREIGERT évoque le sujet de la Prime Renov auquel les différentes collectivités sont confronté et pour laquelle la CeA fait office de boîte aux lettres entre l'Etat et les particuliers. Autrement dit, l'Etat verse un montant d'aide à la CeA à charge pour cette dernière de reverser cette aide aux particuliers. Or, l'Etat a cessé le financement de la prime Renov ce qui conduit les porteurs de projets à contacter la CeA pour faire part du commencement de leurs travaux alors que les aides ne leur ont toujours pas été versées. Elle précise, qu'au niveau de l'ANAH, sur les 80 millions d'euros de projets établis en Alsace, seuls 24 millions d'euros ont été obtenus. Ainsi, une partie seulement des projets établis en 2025 ont obtenus des financements. Dès lors, pour **Madame GREIGERT** la réouverture annoncée du guichet Renov'habitat est inutile en l'absence de financements. A cet égard, elle déplore de devoir, depuis un an, inviter des particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovations à ne pas engager de travaux.

Monsieur BARBIER partage les propos de **Madame GREIGERT** et donne l'exemple de sa commune de Muttersholtz où des travaux de réalisation de logements ont été engagés et pour lesquels les maîtres d'ouvrages ont effectué toutes les démarches nécessaires pour obtenir des subventions. A ce jour, l'attribution de ces subventions leur a été notifiée mais les montants correspondants n'ont pas encore été versé. Pour **Monsieur BARBIER**, ce sujet risque de devenir explosif dans la mesure où le logement fait partie des besoins essentiels de la population. Or, la demande de logement locatif des jeunes ménages est en hausse. Il convient de relancer rapidement ce sujet compte-tenu de ce besoin de logement.

Madame Virginie MUHR fait part de son étonnement quant à la mention dans les recettes d'investissement du budget annexe mobilité du PETR d'une participation de 5000 € de la commune de Baldenheim pour la réalisation d'un arrêt de bus.

Monsieur Claude SCHALLER répond qu'il est questions de travaux réalisés en concomitance avec l'aménagement d'un arrêt de bus à Baldenheim. Il estime que ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du PETR et qu'une participation financière est demandée à la commune pour la partie chaussée et trottoir.

Madame MUHR indique que ce projet est en cours d'étude depuis 4 ans et qu'il peut encore faire l'objet de discussions.

Monsieur BARBIER tient à préciser que le financement des travaux d'aménagement de l'arrêt de bus incombe bien au PETR en sa qualité d'AOM. Ces travaux consistent principalement en la réalisation du quai, de l'abris de bus et des poteaux. Selon lui, ces travaux impliquent nécessairement la réalisation de travaux autour de l'arrêt de bus qui ne peuvent être financés par le PETR ce qui était déjà le cas lorsque la compétence mobilité était exercée par les communautés de communes. En effet, généralement les travaux d'aménagement d'arrêt de bus sont réalisés concomitamment à la réalisation de travaux de voirie. Il ajoute qu'il est nécessaire de conserver ce mode de fonctionnement.

En conclusion, **Monsieur BARBIER** rappelle que le vote du budget du PETR aura lieu le jeudi 19 février 2026 à la salle Sainte Barbe de Sélestat.

III. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau syndical du 12 janvier 2026.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1 ;
- Vu la loi n° 92-125 du 08 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu la loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Considérant qu'il convient de procéder à une discussion relative aux orientations budgétaires, dans un délai maximum de deux mois avant le vote du budget primitif.

De se prononcer sur ces dispositions,

PRENDRE ACTE de la tenue, en sa séance du 27 janvier 2026, du débat sur les orientations générales du budget principal et de ses budgets annexes pour l'exercice 2026.

L'assemblée délibérante prend acte des échanges intervenus en séance

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		
ANDREA Charles	EXCUSE	WOTLING Philippe	
DELSART Patrick	PRÉSENT		
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		
DIGEL Denis	PRÉSENT		
DUSSOURD Yves	EXCUSE		
ENGEL Robert	EXCUSE	SCHALLER Claude	
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	EXCUSEE		
MUHR Virginie	PRÉSENTE		
RISCH Claude	PRÉSENT		
SCHALLER Claude	PRÉSENT		
SCHEIBLING Philippe	EXCUSE	SOHLER Olivier	
SCHEUER Tania	EXCUSEE		
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	PRÉSENT		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	EXCUSE		
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		
Communauté de Communes de la Valle de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	PRÉSENT		
ESCHRICH Emmanuel	PRÉSENT		
JANUS Serge	PRÉSENT		
MEYER Alain	PRÉSENT		
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	EXCUSE		
UHLERICH Marie-Odile	PRÉSENTE		

WALSPURGER Yvette	EXCUSEE		
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	EXCUSE		
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	PRÉSENT		
MULLER André	PRÉSENT		
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	EXCUSE		
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	PRÉSENTE		
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		
KLOTZ Mathieu	PRÉSENT		
KNOBLOCH Christophe	PRÉSENT		
LAUFFENBURGER Mathieu	EXCUSE		
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	EXCUSE		
SCHWEIN Noël	EXCUSE		
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	
VOGEL Camille	EXCUSE		
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		
FRECHARD Jean-Luc	PRÉSENT		
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMAHN Thomas	EXCUSE		
HESTIN Noëlie	EXCUSEE		
ORSATI Régine	EXCUSEE	BURRUS Jean-Marc	
PETIT Denis	PRÉSENT		
ROUSSEL Nathalie	PRÉSENTE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			

DÉLIBÉRATION

2. Candidature à l'AMI « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » 2025

Rapport présenté par Monsieur Alain MEYER, Vice – Président

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat Alsace Centrale pilote et anime depuis 2019 une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui ambitionne de « *faire de l'Alsace centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine et de proximité* ». L'AXE 3 du PAT a pour but de **Créer des filières agricoles de proximité et respectueuses des ressources**. Il a pour ambition de relocaliser l'agriculture, développer les filières durables, respectueuses des ressources en eau et de la biodiversité, par le développement des débouchés économiques pour la production locale.

C'est pourquoi le PETR Sélestat Alsace Centrale s'est engagé en 2023 en tant que copilote dans le développement du Plan Herbe® Ried Vivant (PHRV) qui a été signé le 3 juillet dernier à Muttersholtz.

Le maintien des prairies, en lien avec la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité, est directement lié au maintien de l'élevage dans notre territoire. Mais le nombre d'élevage est en recul et même dans le cas d'une transmission d'une exploitation, la taille du cheptel diminue souvent. L'attrait pour le métier d'éleveur nécessite de trouver de nouvelles garanties de rémunération décentes et durables pour les agriculteurs. Des solutions de transformation et valorisation locales de tout ou partie des productions laitières pourraient permettre d'améliorer la rémunération des agriculteurs, de développer les circuits de proximités et de maintenir voire développer des surfaces en herbe dans le Ried.

Dans un contexte régional où le retournement de prairies est de plus en plus fréquent, le Plan Herbe « Ried Vivant » a pour objectif d'inverser cette tendance en accompagnant la pérennisation des surfaces en herbe existantes, le développement de surfaces supplémentaires et l'amélioration de leur qualité floristique.

Face à l'instabilité des marchés, il apparaît essentiel d'accompagner les éleveurs dans la transition vers des systèmes d'élevage qui valorisent les services écosystémiques rendus par les prairies et leur biodiversité associée. Cette approche constitue une stratégie pertinente pour renforcer la résilience et la durabilité des exploitations. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les « Plans Herbe ».

Il est proposé de porter une action pour interroger l'opportunité de développer un outil de transformation du lait. Pour ce faire le PETR sollicite une aide financière à la réalisation d'une **étude de faisabilité « outil de transformation collectif du lait et accompagnement des porteurs de projets »** dans le cadre de l'AMI « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » porté par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et La Région Grand Est.

ENGAGEMENTS DU PETR

Le maintien des prairies est directement lié à la valorisation économique de l'herbe. Le développement d'un outil local de transformation pour le lait ou les laits permettra de rémunérer justement les agriculteurs, de développer les circuits de proximité et favoriser le maintien et le développement des surfaces en herbe dans le Ried. Cette action fait suite à une étude menée en 2022 qui a démontré qu'il est possible de fédérer des producteurs de lait bio et non bio autour d'un cahier de charges partagé. La forme et le modèle économique d'un outil de transformation collectif nécessite cependant encore à être développé et structuré dans le contexte actuel d'une forte variabilité du prix du lait. C'est l'objet de l'action présentée.

Relancer une réflexion : Projet collectif de valorisation du lait en centre Alsace

Dans un contexte où le prix du lait rémunère plutôt bien les éleveurs, mais sans garantie dans la durée, ces derniers restent intéressés par la construction de solutions locales de transformation qui pourraient leur permettre de reprendre la main sur la valorisation de tout ou d'une partie de leurs productions. C'est l'objet de l'action présentée. Il ne s'agit pas de défaire ce qui fonctionne ou de concurrencer les filières longues mais d'inventer, avec les 1ers concernés, des solutions

locales de transformation qui favoriseront le maintien des prairies, leur biodiversité mais aussi le maintien du métier d'éleveur.

La construction de telles solutions se fera en concertation étroite avec les acteurs du territoire en charges de la distribution des produits et de la répartition de la valeur sur la chaîne de production.

AGENDA

Ce projet est constitué d'une partie animation et d'une partie étude. Une phase d'investissement dans des solutions/outils de transformation pourra être envisagée dans un second temps. L'action commencera avec une série de réunions qui seront organisées à partir de janvier 2026 dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Alsace centrale avec l'appui de la Maison de la Nature sur le volet de la mobilisation des acteurs dans son rôle de co-animateur du PAT. Cette phase de mobilisation est pensée sur le premier semestre 2026.

A la fin de cette phase de mobilisation, une étude de faisabilité économique et technique sera lancée. Le prestataire retenu devra être, capable d'apporter des informations et données manquantes. L'étude partira des envies d'agir des producteurs autour d'un cahier de charge partagé et devra par la suite permettre l'accompagnement d'un ou de deux projets concrets pour développer un jeu de scénarios économique, technique et commercial.

Cette étude aidera à renforcer la faisabilité économique d'un outil de transformation en prenant en compte les changements depuis 2022 et les opportunités et réalités du ou des marchés actuels, notamment en clarifiant la situation des éleveurs bio et les interrogations sur la collecte du lait en bio en Alsace centrale.

Il est proposé de fonctionner selon le même modèle que le projet de Conserverie des papillons, projet initié par le PETR, puis porté à maturation par l'ADAPEI les Papillons blancs. Il s'agirait d'identifier un collectif de porteurs de projets pour réaliser un outil ou, le cas échéant plusieurs outils individuels, avec un « coaching agile », c'est-à-dire un accompagnement à la carte des porteurs pour les aider à lever un maximum de freins, identifier des aides et financements potentiels jusqu'à la réponse aux appels à projets.

L'ensemble de l'action est prévu sur une durée de 18 mois.

BUDGET PREVISIONNEL

Après une première phase de mobilisation qui serait portée par le PETR dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le début de l'année 2026, il s'agira de lancer une étude économique sur le second semestre 2026, puis accompagner un projet (ou des porteurs des projets) avec un accompagnement à la carte.

Dépenses	TTC	Recettes	TTC	Taux
Visites/animations	4 000 €	PETR	9 200 €	20%
Etude de faisabilité (AMO)	32 000 €	AERM/RGE	36 800 €	80%
Coaching agile	10 000 €			
Total	46 000 €		46 000 €	

La demande d'aide s'élève à 80% du projet ce qui correspond à 36 800€ TTC. L'autofinancement du PETR serait de 20% ce qui correspond à 9 200€. Il est proposé d'inscrire cette action dans le budget de 2026.

II. TENEUR DES DISCUSSIONS

Madame MUHR demande si cette délibération concerne uniquement le lait de vaches ou également le lait produit par d'autres animaux.

Monsieur BARBIER répond qu'à priori seul le lait de vache est concerné sachant qu'il y a peu d'autres animaux laitiers présents sur le territoire du PETR hormis à Baldenheim où peut être relevée la présence d'élevages de chèvres.

Monsieur Denis DIEGEL confirme la prévalence de la production de lait de vaches sur le territoire du PETR. Toutefois, il souligne que cette situation peut évoluer et qu'il convient de ne pas oublier les éleveurs d'autres animaux tels que les brebis et les chèvres sachant que le lait de chèvre connaît un certain succès ces derniers temps. **Monsieur DIEGEL** rappelle que le territoire du PETR est une terre d'élevage. Au regard des enjeux agricoles et environnementaux, il est opportun d'accompagner les producteurs de laits. Ces derniers sont passionnés par leur métier et réfléchissent sur le long terme. En outre, la conjoncture et les perspectives sont favorables à la production de lait français doté d'une certaine renommée au niveau mondial. Cependant, il indique que la production de lait est en concurrence avec celle de céréales dont notamment le maïs et le blé. En effet, le secteur céréalier connaît l'un de ses rendements les plus faibles depuis 40 ans. Les céréaliers fournissent des efforts considérables au regard de la faible rentabilité des céréales. Ce secteur étant soumis aux tensions internationales qui ne sont pas prêtes de s'atténuer. Dès lors, **Monsieur DIEGEL** croit beaucoup au développement de la filière élevage. Il fait également part du bon fonctionnement de la Conserverie de Sélestat où il apporte ses produits en vue d'être transformés. Il estime que l'existence de cette conserverie est une chance et que son cuisinier est particulièrement compétent et inventif. Ce cuisinier a exercé auparavant dans de grands restaurants notamment à Illhaeusern et il sait faire preuve de beaucoup de talents et d'imaginations. Il donne l'exemple de la confiture pomme banane qui est plutôt savoureuse bien que la banane ne soit pas un produit local. Par ces innovations, les conserves produites par la conserverie de Sélestat diffèrent fondamentalement des conserves alimentaires habituelles. Selon lui, il faudrait également réfléchir au développement de produits carnés afin de répondre à une demande des éleveurs.

Monsieur Alain MEYER précise que la transformation de la viande est bien plus compliquée d'un point de vue sanitaire notamment s'il est envisagé de fournir des restaurants et des cantines scolaires. Il évoque une difficulté des producteurs de laits liée à la collecte dans la mesure où ces derniers ont le droit d'utiliser 10 % de leurs productions à condition de procéder eux même à la transformation au sein de leurs exploitations. Dès lors, il est nécessaire de contrebalancer cet écueil en favorisant le développement de projets communs entre les éleveurs.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD souscrit à la démarche présentée dans le projet de délibération. Il tient à rappeler les disparités entre l'agriculture de plaine et celle de montagne. Dans la plaine, le nombre de vaches concorde avec les surfaces dédiées à la culture du maïs alors que dans les deux vallées prévaut une agriculture d'élevage ce qui donne lieu à des problématiques différentes. La transformation du lait est facilitée dans les vallées par la production de munster avec une valeur ajoutée plus importante. Cependant, l'élevage est essentiellement tourné vers la production de viande et la quasi-totalité des installations servent à cette fin. A cet égard, **Monsieur FRECHARD** évoque le projet d'un système d'abatage mobile.

Monsieur MEYER répond qu'un système d'abatage mobile est compliqué à mettre en œuvre en ce qu'il nécessite l'usage de trois semi-remorques. Or, il est difficile pour trois semi-remorques d'accéder aux installations agricoles en fonction des lieux où elles sont situées. Dès lors, les difficultés sont principalement d'ordre technique bien que les éleveurs aient la volonté que les bêtes soient abattues au sein de leurs exploitations afin que ces dernières ne soient pas confrontées au stress causé par leur transport au sein d'un abattoir. Selon lui, les producteurs de laits de chèvres se débrouillent très bien. Cependant, les éleveurs risquent d'être de plus en plus confrontés au manque de surface en herbe en période de canicule. Or, il est possible que des surfaces en herbe soit alors utilisées pour la production de maïs au détriment des éleveurs. **Monsieur MEYER** invite à avancer progressivement sur ce sujet sans se mettre la filière céréalière à dos.

Monsieur FRECHARD souligne que la qualité du fourrage en plaine n'est pas la même qu'en montagne. Or, il est plus difficile par exemple de produire du munster avec des fourrages de différentes qualités. Concernant la question de l'abattage, il indique s'être rendu il y a quelques années en Autriche où l'aménagement du territoire est différent en ce qu'il est caractérisé par la présence de nombreux abattoirs au niveau local. Or, en France a été favorisée l'implantation d'un abattoir par département ce qui n'est pas une bonne solution.

Madame Denise KEMPF demande s'il n'y a pas un risque d'enchevêtrement avec les compétences de la chambre d'agriculture.

Monsieur MEYER répond que l'objectif est de mettre en place une certaine dynamique. La chambre d'agriculture peut y contribuer en indiquant si tel projet est viable ou non. Cette problématique est similaire à celle concernant la question de la transmission des exploitations agricoles. En effet, sur le territoire du PETR différents organismes travaillent sur ce sujet tels que la chambre d'agriculture, la SAFER ou l'association Terre de liens. Or, il est difficile de bien identifier le rôle de chaque organisme. Dès lors, il appartient au PETR de créer du lien entre ces différents organismes afin d'agir plus efficacement et rapidement en cas de transmission d'exploitation agricole sachant qu'une ferme disparaît toutes les vingt minutes en France.

Pour **Monsieur BARBIER** ce sujet est une bonne transition avec le point suivant de l'ordre du jour. Il confirme que le PETR travaille de manière très étroite avec la chambre d'agriculture sur différents sujets tels que celui de la Conserverie de Sélestat dans le cadre duquel cette instance a mené une étude préalable. Il ajoute que la chambre d'agriculture est heureuse que le PETR s'implique sur la question de la transmission des exploitations agricoles. En effet, la question agricole a de multiples implications notamment sur le paysage et l'environnement. Dès lors, il est important de s'impliquer pour maintenir l'agriculture sur le territoire du PETR ce qui n'est pas évident dans la mesure où de nombreuses exploitations agricoles n'ont pas forcément de repreneur. **Monsieur BARBIER** soutient qu'il s'agit d'une vraie question d'avenir tant pour les agriculteurs que pour les paysages et milieux naturels. Le PETR ne peut rester à l'écart de cette question et doit aussi aider les agriculteurs à trouver des solutions et surtout à maintenir une agriculture de type familiale face au possible développement d'une agriculture de type capitalistique notamment dans la plaine. A cet égard, le modèle agricole actuel est spécifique à l'Europe. Il précise que l'objectif de la région Grand-Est et de l'Agence de l'eau est, d'une part, maintenir les prairies existantes et, d'autre part, reconquérir si possible les aires d'alimentation

de captage d'eau et les zones inondables. Pour se faire, il est important de trouver des débouchés pour valoriser l'herbe sachant qu'en l'absence de fauchage les prairies peuvent se transformer en forêt.

Madame Marie-Odile UHLERICH indique qu'il est très difficile de réaménager des friches laissées à l'abandon.

Monsieur BARBIER souligne que les Communauté de Communes de la Vallée de Villé et du Val d'argent ont beaucoup œuvré à la réouverture des paysages mais que le résultat est fragile et qu'il ne suffit que de quelques années pour que des friches réapparaissent.

III. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis du Bureau syndical réuni le 3 novembre 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5212-19

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, et notamment l'article 39 introduisant la notion de projets alimentaires territoriaux,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 6 décembre 2016 approuvant les statuts du PETR Sélestat Alsace centrale,

Vu le projet de territoire du PETR Sélestat Alsace centrale, et notamment son axe relatif au plan alimentaire territorial,

Vu la délibération du PETR du 25 janvier 2024 relative à la poursuite du Projet alimentaire territorial et la candidature pour une labellisation de niveau II,

Vu la labélisation du PAT Alsace Centrale en niveau 2 le 14 mars 2024,

Vu l'engagement des communautés de communes membres et du PETR Sélestat Alsace Centrale comme partenaires et signataires de la *Charte d'engagement pour une alimentation durable et de proximité en Alsace centrale* le 6 février 2025.

Vu l'adoption d'une motion fondatrice de soutien de l'élevage à l'herbe par le comité de bassin du 14 octobre 2016,

Vu le lancement du programme « Plan Herbe » par le comité de bassin du 30 juin 2022 qui vise à élaborer un nouveau type de projet de territoire, multi-partenarial et spécifique au soutien de l'élevage à l'herbe et des prairies sur les zones à enjeux du bassin Rhin-Meuse.

Vu l'engagement du PETR comme co-pilote du Plan Herbe® Ried Vivant le 3 juillet 2025 et son engagement pour porter des actions comme chef de file dans ce cadre.

Considérant l'importance de l'accès à une alimentation saine, durable et de proximité pour les habitants de l'Alsace centrale,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER la candidature à l'AMI « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » 2025

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel

D'ARRÊTER le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;

D'ARRÊTER le projet de schéma de cohérence territoriale Sélestat Alsace centrale révisé et valant plan climat air énergie tel qu'annexé à la présente délibération ;

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel

D'APPROUVER la demande de subvention qui sera sollicitée dans le cadre de l'AMI « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » 2025 à hauteur de 80 % des dépenses éligibles soit 36 800€ TTC.

D'AUTORISER le Président à déposer la candidature du PETR Sélestat Alsace centrale et les demandes de subventions, à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	EXCUSE	WOTLING Philippe	POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	EXCUSE		
ENGEL Robert	EXCUSE	SCHALLER Claude	POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	EXCUSEE		
MUHR Virginie	EXCUSEE		
RISCH Claude	PRÉSENT		POUR
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	EXCUSE	SOHLER Olivier	POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE		
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	PRÉSENT		POUR
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	EXCUSE		
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de la Vallée de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	PRÉSENT		POUR
ESCHRICHE Emmanuel	PRÉSENT		POUR
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	EXCUSE		

UHLERICH Marie-Odile	PRÉSENTE		POUR
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE		
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	EXCUSE		
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	PRÉSENT		POUR
MULLER André	PRÉSENT		POUR
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	EXCUSE		
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	PRÉSENTE		POUR
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	PRÉSENT		POUR
KNOBLOCH Christophe	PRÉSENT		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	EXCUSE		
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	EXCUSE		
SCHWEIN Noël	EXCUSE		
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	POUR
VOGEL Camille	EXCUSE		
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	PRÉSENT		POUR
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMAHN Thomas	EXCUSE		
HESTIN Noëllie	EXCUSEE		
ORSATI Régine	EXCUSEE	BURRUS Jean-Marc	POUR
PETIT Denis	PRÉSENT		POUR
ROUSSEL Nathalie	PRÉSENTE		POUR
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			32

PRESENTATION

3. Projet alimentaire territorial : restitution du stage « Création d'un dispositif Installation-Transmission »

Madame Louise BANNWARTH, Chargée de mission PAT, procède à une restitution de son stage réalisé au sein du PETR dédié à la création d'un dispositif Installation-Transmission.

Monsieur MEYER adresse ses remerciements à **Madame BANNWARTH** pour la réalisation de ce travail, la mise de ses compétences au service du projet alimentaire territorial et ses prises d'initiative.

Monsieur FRECHARD cite une phrase mentionnée lors de cette restitution à savoir qu'il faut que la ferme corresponde au projet. A cet égard, il mentionne le besoin pour certains exploitants agricoles de développer des activités complémentaires au sein de leurs exploitations afin d'obtenir des revenus supplémentaires. Or, il est nécessaire que les documents urbanismes et notamment les PLU puissent permettre le développement de ces activités. Il précise avoir été confronté dans sa commune de Rombach le Franc à un refus de la chambre d'agriculture d'approuver la modification de la destination d'une exploitation agricole en vue d'y permettre l'exercice d'une activité complémentaire. Selon **Monsieur FRECHARD**, il faudrait permettre aux exploitants agricoles de pouvoir exercer des activités telles que la gestion d'un gîte ou d'une chambre d'hôte au sein de leur exploitation. Dès lors, la pluriactivité doit être favorisée et permise par les documents d'urbanisme ce qui peut faciliter la reprise de certaines installations agricoles.

Monsieur BARBIER a procédé à la clôture de la séance à 20H47.

Mise en ligne le 12.03.2026

La Secrétaire de séance
Nathalie ROUSSEL



Le Président
Patrick BARBIER